

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2294**

**PROMULGATION**

AVIS est donné que le 5 mai 2025 le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le Règlement numéro 2294 intitulé : *Règlement sur les usages conditionnels*.

Un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal le 9 juin 2025 à l'égard de ce règlement.

En conséquence, le règlement numéro 2294 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et il est entré en vigueur le 9 juin 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements](http://montreal.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 9 juin 2025.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guylaine Champoux, avocate**